



JOURNÉE D'ÉTUDE DU 20 JUIN 2024

## Inscriptions ouvertes et préprogramme disponible

La prochaine journée d'étude de Présanse aura lieu le 20 juin 2024, au Grand Hôtel, 2 rue Scribe, avec retransmission via Zoom. Après plus de 16 mois de négociation, les partenaires sociaux ont finalisé la négociation portant sur la révision partielle de la convention collective nationale des SPSTI, plus spécifiquement portant sur la révision de la classification des emplois conventionnels. A noter que les organisations syndicales ont jusqu'au 14 juin prochain pour indiquer si elles sont signataires de l'accord.

La matinée technique sera consacrée à la présentation des dispositions sur le sujet, dont l'entrée en vigueur, sous réserve que l'accord soit bien signé, est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec une période transitoire pouvant aller jusqu'au 31 mars 2025 (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025). Si tel est le cas, un guide d'accompagnement sera également élaboré pour aider les Services à la mise en œuvre des dispositions prévues par cet accord. En tout état de cause, lors de la matinée du 20 juin, les Services pourront bénéficier d'une présentation détaillée de l'accord.

Seront présents le Président de la délégation patronale, Alain Igorra, ainsi que ses membres, et Anne-Sophie Loicq, juriste chez Présanse.

La Commission d'étude de l'après-midi sera l'occasion de faire un retour sur le Conseil d'Administration

de la veille et sur les différentes actualités du réseau : avancement des travaux des Commissions de Présanse dans le cadre du POA, certification des Services, focus sur la situation de GST-Medispac à date, échanges avec certaines branches professionnelles (propreté, Particuliers-employeurs) ou encore avec CHEOPS.

Seront également abordés différents points d'actualité réglementaire, notamment l'autorisation d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), et le décret n°2024-307 du 4 avril 2024 apportant différentes modifications concernant la traçabilité et le suivi des travailleurs exposés ou « susceptibles d'être exposés » à des agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Comme à l'accoutumée, l'inscription est gratuite mais obligatoire.

Pour les inscriptions en présentiel, un formulaire nominatif a été envoyé par mail, les 24 et 30 mai derniers.

Pour les inscriptions au Zoom, les liens sont à retrouver sur le site de Présanse ▶ Actualités ▶ Journée d'étude du 20 juin.

Après leur inscription, les participants recevront un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre le webinaire. ■



### Mise en conformité de l'IST, l'Afometra vous aide !

Pour mémoire, le **décret n°2022-1664** du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers prévoit :

- **240 heures de formation** pour les infirmier(e)s diplômé(e)s d'État pour devenir infirmiers de santé au travail.
- **un stage de pratique professionnelle de 105 heures** pour les IST recruté(e)s après le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Vous avez **jusqu'au 31 mars 2026** pour mettre en conformité l'ensemble de vos infirmier(e)s. Soucieuse de vous accompagner, l'Afometra a mis en place plusieurs aides en fonction des différentes situations de vos infirmier(e)s dont :

- une **aide à la préparation au jury de validation** ainsi que la liste des compétences à valider,
- l'identification des formations de remise à niveau à suivre avant de passer devant un jury.

Retrouvez le détail de ces informations sur le site de l'Afometra (dans les actualités du cycle IST) ou appelez-nous au 01 53 95 38 47 pour que nous vous guidions dans votre démarche.



 [www.afometra.org](http://www.afometra.org)  
organisme de formation certifié ISO 9001